



Nombre de membres en

Séance du 28 mars 2014

exercice: 11

L'an deux mille quatorze et le vingt-cinq avril à 20 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée le 24 mars 2014, s'est réunie en Mairie sous la présidence de M. Pierre, Didier Lamouroux, Maire sortant, qui procède à l'installation des conseillers municipaux nouvellement élus le 23 mars 2014 selon l'ordre du tableau résultant de cette élection :

Présents : 11

Votants: 11

Sont présents : M. Jérôme Panche, Mme Marie-Thérèse Lestage, M. Alain Combes, Mme Dominique Briffaut, M. Jérôme Trolliet, M. Gilles Galles, Mme Laurence Leroy, M. Frédéric Arroyo, Mme Mayder Maran, M. Pierre, Didier Lamouroux et M. Michel Possamaï

Secrétaire de séance : Mme Mayder Maran

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique du Haut Benauge
- Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Saint Brice

Election du Maire – DE 2014 12

Le président de séance, M. Jérôme Trolliet, doyen d'âge, fait procéder à l'élection du Maire.

Les 2 assesseurs désignés sont : Marie-Thérèse Lestage et Alain Combes.

M. Jérôme Trolliet demande quels sont les candidats à la fonction de Maire.

M. Pierre, Didier Lamouroux est le seul candidat.

Le Président de séance rappelle les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4 et L 2122-7 desquels il résulte que le Maire et ses adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour de scrutin, et si nécessaire, à un troisième tour à la majorité relative.

Le Président invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues à l'art L2122-7 du Code général des collectivités territoriales,

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. Pierre, Didier Lamouroux : 10 voix

M. Jérôme Trolliet proclame M. Pierre, Didier Lamouroux, qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, élu Maire au premier tour de scrutin.

M. Pierre, Didier Lamouroux remercie les conseillers municipaux de la confiance qu'ils lui témoignent et prend ses fonctions de Maire.

Détermination du nombre d'adjoints – DE_2014_13

M. le Maire rappelle que, selon les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2, le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger.

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'approuver la création de 2 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Election du premier Adjoint – DE_2014_14

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après appel à candidatures, M. Alain Combes est seul candidat. Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. Alain Combes : 10 voix

M. Alain Combes ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé premier Adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du deuxième Adjoint – DE_2014_15

Après appel à candidatures, Mme Marie-Thérèse Lestage est la seule candidate. Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Mme Marie-Thérèse Lestage : 10 voix

Mme Marie-Thérèse Lestage ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée deuxième Adjointe et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Désignation des conseillers communautaires – DE 2014 16

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 février 2013 portant modification du nombre de siège au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sauveterrois ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires pour la Commune de Gornac ;

Le Maire indique qu'il doit être procédé à la désignation des Conseillers communautaires dans l'ordre du tableau. La communauté de communes comporte 32 communes avec 46 délégués.

Le Maire et le 1^{er} Adjoint sont donc désignés comme délégués à la Communauté de Communes du Sauveterrois. Le Maire indique que la 1^{ière} réunion aura lieu le 7 avril 2014 à Sauveterre de Guyenne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Modalités de convocation aux réunions du conseil municipal – DE 2014 17

M. le Maire propose d'adresser les convocations aux réunions du Conseil Municipal par courrier électronique via une plateforme sécurisée, ce qui est accepté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Mise en place des commissions communales – DE 2014 18

Il est ensuite procédé à la demande du Maire aux désignations des délégués titulaires et suppléants siégeant aux différentes commissions municipales :

- Commission d'Appel d'Offres
- Commission Budget
- Commission de Révision des Listes électorales
- Commission Communication
- Commission Bibliothèque
- Commission Bâtiments & Aménagement du bourg
- Commission Espaces verts
- Commission Voirie
- Commission Animations
- Commission Réceptions et Gestion des Salles Municipales

Les personnes composant ces commissions sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

| | cao | budget | liste électorale | Communication | bibliothèque | bâtiments aménagement bourg | espaces verts | voirie | Animations | Réceptions et gestion des salles |
|--------------------|-----|--------|------------------|---------------|--------------|-----------------------------|---------------|--------|------------|----------------------------------|
| Didier Lamouroux | M | X | M | X | X | X | X | X | X | X |
| Frédéric Arroyo | S | | | | | | | X | R | R |
| Dominique Briffaut | S | | | | | R | | X | | |
| Alain Combes | T | X | | X | | X | | | | |
| Laurence Dupiol | | X | | | | | R | | X | |
| Gilles Galles | | | | | | X | | X | | |
| Maité Les-tage | T | X | | X | R | X | X | | X | X |
| Mayder Maran | S | | | | | | | | | |
| Jérôme Panche | | | | | | X | | | X | |
| Michel Possamaï | | | | | | X | | R | X | |
| Jérôme Trolliet | T | | | X | | | | | | |

Légende

T : titulaire

S : suppléant

R : responsable

X : membre

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

M. le Maire indique que la commission d'appel d'offres devra se réunir le 1er avril à 18H30 dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour la construction de la Maison de Santé Communale. Il sera procédé à l'ouverture des plis reçus avec l'architecte.

Concernant la Commission du Budget, M. le Maire précise qu'une réunion se tiendra avec Mme Chevalard (trésorière de Sauveterre) le 2 avril à 14H00, au Trésor public à Sauveterre de Guyenne.

Pour la Commission de Révision des Listes électorales, M. le Maire précise que les délégués en qualité de personnes extérieures au Conseil Municipal sont :

- M. Didier Blancheton
- Mme Albine Faugère

M. le Maire propose aux membres de la Commission Bâtiments et Aménagement du Bourg de visiter l'ensemble des bâtiments municipaux d'ici la prochaine réunion du Conseil Municipal.

En ce qui concerne la communication, M. le Maire rappelle la diffusion trimestrielle de l'Echo de Gornac et la mise à jour du site internet de la commune.

En ce qui concerne la bibliothèque municipale, Mme Marie-Thérèse Lestage en assurera la responsabilité, aidée de plusieurs personnes bénévoles qui se relaieront lors des permanences.

M. le Maire indique que l'entretien de la voirie relève de la Communauté de Communes du Sauveterrois. Cependant M. Michel Possamaï, responsable de la commission fait remarquer que l'eau stagnante fait des ravages sur les routes, notamment en cas de gel, et qu'il faudrait faire des saignées pour permettre l'écoulement des eaux de pluie.

Désignation des délégués au SIRP du Haut-Benauges – DE 2014 19

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux statuts régissant le Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIRP) du Haut Benauges, la Commune doit désigner 4 délégués.

Après un tour de table, Mmes Mairie-Thérèse Lestage, Mayder Maran, Laurence Leroy et M. Pierre, Didier Lamouroux se proposent de représenter la Commune de Gornac au SIRP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents, de déléguer ces 4 personnes au Comité Syndical du SIRP.

Désignation des délégués au SIVOM d'AEP et d'Assainissement de Saint Brice – DE 2014 20

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux statuts régissant le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Saint Brice (SIAEP), la Commune doit désigner 2 délégués.

Après un tour de table, M. Pierre, Didier Lamouroux et M. Gilles Galles se proposent de représenter la Commune de Gornac au SIAEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents, de déléguer ces 2 personnes au Comité Syndical du SIAEP.

Le Maire précise le rôle de l'adjoint technique de la Commune : plomberie, soudure, maçonnerie, entretien des espaces verts ...

Le Maire lève la séance à 23 heures.

| | |
|-----------------------|--|
| Didier Lamouroux | |
| Frédéric Arroyo | |
| Dominique Briffaut | |
| Alain Combes | |
| Laurence Dupiol | |
| Gilles Galles | |
| Marie-Thérèse Lestage | |
| Mayder Maran | |
| Jérôme Panche | |
| Michel Possamaï | |
| Jérôme Trolliet | |